

# MANUEL D'UTILISATION DU KIT DE REPARATION

page (1/1)

Il est indispensable avant toute utilisation, de lire les **informations de sécurité** apposées sur les bidons ainsi que dans les **fiches de données sécurité** disponibles en ligne à cette adresse : <http://www.woerstfrance.com/reparation.pdf>

## Chaque Kit est composé de 2 produits :

- Produit **A** coloré marron moyen (Polyol ou Résine) : 2 bidons
- Produit **B** (Isocyanate ou Durcisseur) : 1 bidon

Ces deux produits très sensibles au froid et à l'humidité sont à conserver, à manipuler et à stocker en conséquence dans un local bien aéré à une température douce (18 à 20°)

- 1- Se munir d'un récipient de mélange propre et sec, de forme et de contenance adaptée pour une mise en œuvre facile.
- 2- Se protéger avec des gants, des lunettes de sécurité, un masque respiratoire et des vêtements adaptés.
- 3- Dans le récipient de mélange, verser (en poids) 2 parts de A pour 1 part de B (rapidement)
- 4- Mélanger le tout très énergiquement durant 20 à 30 secondes à l'aide d'un moyen quelconque propre et sec (manuel ou électrique)
- 5- Verser ensuite délicatement mais promptement le mélange obtenu dans les trous ou cavités à réparer. Eventuellement, au préalable, grossir ou aménager ces trous ou cavités pour faciliter le cheminement du mélange.
- 6- Attention : Le volume du mélange versé est d'environ 1/3 du volume final obtenu après expansion définitive du produit mélangé (prévoir cela lors de la quantité de mise en œuvre).
- 7- Après quelques minutes (une dizaine environ) lorsque la réaction est terminée (sec au touché), à l'aide d'un instrument à votre convenance, usiner ou découper les éventuels débordements, coulures de matière. Effectuer ensuite la mise en peinture avec les produits courants du marché (la réparation durcie encore durant 24 à 36 heures et présentera une plus grande dureté que la dureté d'origine de nos cibles)

**NB** : Le nombre de cibles pouvant être traité dépend bien évidemment de l'ampleur des réparations à effectuer (pour des réparations normales et pour information, environ une dizaine pour le kit ref. WF.R1 et une vingtaine pour le kit ref. WF.R2)

Bien sur en théorie, il est possible d'effectuer à l'infinie une réparation.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE NATUR'REPAR – RESINE 1 (A)

Page (1/2)

## 1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom : NATUR'REPAR Résine 1 (A)

Woerst France - 11 rue du Parc « Sole du Château Neuf » - 80400 MOYENCOURT

Tél : 06 45 17 49 98 – Fax: 03 23 81 39 16 E-mail : [woerstfrance@orange.fr](mailto:woerstfrance@orange.fr)

**Tél urgence** : 01 45 42 59 59 – <http://www.centres-antipoison.net>

## 2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange à base de Polpyol.

N°CAS : 000000-00-0

Ne contient pas de composants classés dangereux (91/155/CEE)

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Un examen de la composition de ce produit indique qu'in ne présente pas un danger significatif pour la santé des utilisateurs (directive 1999/45/CE)

## 4. PREMIERS SECOURS

**INHALATION** : Retirer le sujet de la zone exposée. Donner de l'air frais. **PROJECTION OU CONTACT AVEC LA PEAU** : Laver immédiatement avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes. Alerter un médecin. **INGESTION** : Si la personne est consciente, rincer la bouche à l'eau et faire boire 200-300 ml d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin. **TRAITEMENT MEDICAL ULTERIEUR** : Traitement symptomatique et thérapie de soutien comme indiqué.

## 5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non classé comme inflammable. En cas d'incendie, peut émettre des fumées nocives et toxiques.

**Moyens d'extinction** : Le dioxyde de carbone, les poudres chimiques, les mousses et l'eau pulvérisée.

**Equipement de protection et de lutte contre le feu** : Equipement de protection complet y compris protection respiratoire autonome.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Absorber les déversements avec du sable, de la terre ou tous matériaux absorbants non combustibles. Placer dans des récipients en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toutes pénétrations dans les égouts ou cours d'eau. Nettoyer la zone de déversement avec de l'eau et du détergent. Eviter l'utilisation des solvants.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipuler le produit dans un endroit bien ventilé. Le produit est hygroscopique. Eviter l'entrée d'humidité en maintenant les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Température de stockage : 20°C

Temps limité de stockage : 6 mois dans des conditions tempérées.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Porter des gants appropriés et un appareil de protection pour les yeux / du visage suivant la directive 89/686/CEE. Composants dangereux. Aucune limite d'exposition fixée.

## 9. PROPRIETE PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Liquide fluide.

Marron médium.

Point d'éclair (Deg C) : Supérieur à 100

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactions dangereuses : Rien de connu. Produit(s) : de décomposition dangereux : Aucun à température ambiante. Par décomposition thermique, formation d'oxyde de carbone.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

L'évaluation du danger pour la santé a été établie en tenant compte de la composition du produit.

INHALATION : Probablement pas dangereux par inhalation du fait de la basse pression de vapeur du produit à température ambiante.

INGESTION : Faible toxicité orale, pouvant provoquer une irritation des voies gastro-intestinales.

CONTACT AVEC LA PEAU : Faiblement/légèrement irritant.

CONTACT AVEC LES YEUX : Faiblement/peu irritant.

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Pas d'information disponible.

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau.

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

Enfouir dans une décharge autorisée ou incinérer dans des conditions contrôlées agréées. La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le code de l'environnement, selon l'ordonnance N°2000-914 du 18/09/2000 relative à la partie législative du code de l'environnement.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Non classé dangereux pour le transport. Exempté du classement de l'étiquetage. Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR/RID pour la route/rail.

Classe. De l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2007 – INDG 2006 – ICAO / IATA 2007)

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Non classé comme dangereux pour les utilisateurs.

Classification CEE : Non classé.

Symbole de danger : Non requis.

Phrases de risques : Non requis.

Conseils de prudence : Non requis.

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Cette fiche de données a été réalisée conformément à la directive 91/155/CEE (Révision : 01) (10/08)

**Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.**

**Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.**

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE NATUR'REPAR – DURCISSEUR 1 (B)

Page (1/5)

## 1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom : NATUR'REPAR Durcisseur 1 (B)

Woerst France - 11 rue du Parc « Sole du Château Neuf » - 80400 MOYENCOURT

Tél : 06 45 17 49 98 – Fax: 03 23 81 39 16 E-mail : [woerstfrance@orange.fr](mailto:woerstfrance@orange.fr)

**Tél urgence** : 01 45 42 59 59 – <http://www.centres-antipoison.net>

## 2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description du produit : Composition à base de diisocyanate de diphenylméthane (MDI)

COMPOSANTS DANGEREUX N°. CAS % (P/P)	Symbole	phrase (s)R
Diisocyanate de diphenylméthane, 009016-87-9 > 25	Xn	R20 R42/43
Isomères et homologues		R36/37/38

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif par inhalation. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. Ce produit est un irritant respiratoire et un sensibilisant respiratoire potentiel : une inhalation répétée de vapeurs ou d'aérosols à des niveaux supérieurs à la valeur limite d'exposition sur le lieu de travail peut provoquer une sensibilisation respiratoire. Les symptômes respiratoires peuvent n'apparaître que plusieurs heures après l'exposition. Une réponse hyper-réactive à une concentration même minime de MDI peut se développer chez les personnes sensibilisées. Réagit lentement avec l'eau pour produire du dioxyde de carbone pouvant faire rompre des containers clos. Cette réaction s'accélère à des températures plus élevées.

## 4. PREMIERS SECOURS

En cas d'accident ou malaise consulter immédiatement un médecin. Montrer la fiche de données de sécurité.

**INHALATION** : Retirer le sujet de la zone exposée, le tenir au chaud et au repos. Alerter un médecin. Le traitement est symptomatique pour les irritations primaires et les spasmes bronchiques. Si la respiration est laborieuse, de l'oxygène doit être administré par du personnel qualifié. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration a cessée ou présente des signes de défaillance.

**CONTACT AVEC LES YEUX** : Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 mn. Alerter immédiatement le médecin

**PROJECTION OU CONTACT AVEC LA PEAU** : Enlever les vêtements contaminés. Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse chaude. Si des symptômes apparaissent, alerter un médecin. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Une étude sur le MDI a démontré que les nettoyants pour la peau à base de polyglycol ou l'huile de maïs sont plus efficaces que le savon et l'eau.

**INGESTION** : Ne pas faire vomir. Ne pas avaler. Si la personne est consciente, rincer la bouche à l'eau. Alerter immédiatement un médecin.

**TRAITEMENT MEDICAL ULTERIEUR** : Traitement symptomatique et thérapie de soutien comme indiqué. Après une exposition sévère le patient doit être gardé sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

## 5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non classé comme inflammable. En cas d'incendie, peut émettre des fumées nocives et toxiques. Les récipients peuvent exploser en cas de surchauffe. Du fait de la réaction avec l'eau produisant du gaz CO2 une augmentation dangereuse de la pression peut se produire si les emballages contaminés sont refermés. Les produits de combustion peuvent inclure : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxyde d'azote, hydrocarbures et HCN.

**Moyens d'extinction** : Mousse, CO2 ou poudre sèche. L'eau peut être utilisée si aucun autre moyen n'est disponible mais de façon abondante. La réaction entre l'eau et l'isocyanate chaud peut être vive. Empêcher les eaux de lavage de pénétrer dans le réseau des eaux usées, refroidir les containers exposés à un incendie par pulvérisation d'eau.

**Equipement de protection et de lutte contre le feu** : Equipement de protection respiratoire avec écran complet pour le visage et apport d'air positif. Bottes en PVC, gants, casque de sécurité et vêtement de protection doivent être portés.

**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

Evacuer la zone. Se tenir du coté du vent pour éviter d'inhaler les vapeurs. Le nettoyage doit être effectué uniquement par du personnel entraîné. Le personnel traitant les déversements importants doit porter un vêtement de protection totale y compris protection respiratoire.

Eviter une nouvelle fuite, un nouveau déversement ou un écoulement dans les caniveaux. Absorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau absorbant. Laisser réagir pendant au moins 30 minutes. Ne pas absorber avec de la sciure ou matériaux combustibles. Pelleter dans des fûts à ouverture totale pour une décontamination ultérieure. Laver la zone de déversement avec de l'eau. Contrôler le taux de vapeur de MDI dans l'atmosphère.

Neutraliser les petits déversements avec un décontaminant. Enlever et éliminer les résidus. Les compositions des liquides décontaminants sont données dans la rubrique 16. Voir également la brochure PU 193-1 (voir rubrique 16).

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**MANIPULATION :** Ne pas respirer les vapeurs / aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Les concentrations atmosphériques doivent être réduites et maintenues aussi bas que possible dans la mesure où cela est techniquement et raisonnablement possible, en dessous des valeurs limites d'exposition. L'efficacité de la ventilation doit être contrôlée régulièrement du fait d'une possibilité de blocage.

Lorsque le produit est pulvérisé ou chauffé, un équipement de protection respiratoire adéquat avec apport d'air positif peut être nécessaire. Maintenir l'équipement propre. La règle de base essentielle lors de l'échantillonnage, la manipulation et le stockage est la prévention de tout contact avec de l'eau.

Tenir les stocks de décontaminants immédiatement disponibles. Les compositions des liquides décontaminants sont données dans la rubrique 16. Voir également la brochure PU 193-1 (voir rubrique 16)

**STOCKAGE :** Conserver les récipients bien fermés et les stocker à l'intérieur dans un endroit bien ventilé.

Conserver à l'abri du gel. Conserver à l'abri de l'humidité. Si un container est contaminé, ne pas le re-sceller. Du fait de la réaction avec l'eau produisant du CO<sub>2</sub> une augmentation dangereuse de pression peut se produire si des emballages contaminés sont refermés.

Récipients à proscrire : cuivre, alliage et surfaces galvanisées.

Récipients convenables : acier inoxydable ou acier doux.

Température de stockage : 15-35°C

Temps limite de stockage : 6 mois dans des conditions tempérées.

**8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / visage. On ne peut sentir le MDI que si la valeur limite d'exposition a été considérablement dépassée. Les concentrations atmosphériques doivent être réduites et maintenues aussi bas que possible dans la mesure où cela est techniquement et raisonnablement possible, en dessous des valeurs limites d'exposition. Un suivi médical de tous les employés qui manipulent ou sont en contact avec des sensibilisants respiratoires est recommandé.

Le personnel ayant un historique de type asthmatique, de sensibilisations cutanées ne doivent pas travailler avec des produits à base de MDI. Les valeurs limites d'exposition mentionnées ci-dessous ne s'appliquent pas aux individus ayant été sensibilisés antérieurement. Ces individus déjà sensibilisés doivent être exemptés de toute nouvelle exposition.

**EQUIPEMENT RESPIRATOIRE :** un équipement de protection respiratoire approprié avec apport d'air positif doit être utilisé en cas de ventilation insuffisante ou lorsque le procédé opérationnel l'impose.

**PROTECTION DES YEUX :** Lunette de sécurité pour produits chimiques, visière de protection faciale complète si des éclaboussures sont probables.

**GANTS :** Les matériaux de protection suivants sont recommandés : Néoprène, caoutchouc nitrile butadiène, caoutchouc butyl, PVC (grand rendement), polyéthylène stratifié. Le port de gants jetables doit être évité lors d'une utilisation longue ou répétée.

**AUTRE :** Combinaison (de préférence en coton épais) ou combinaison jetable.

Limites d'exposition sur le lieu de travail

VME	VLE	Observation			
COMPOSANTS DANGEREUX		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3
4.4'	Diisocyanate de 0.010 0.1	0.020	0.2	5 VME – VLE	

Diphénylméthane (MDI)

Risque d'allergie respiratoire.

**9. PROPRIETE PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect :	Liquide
Couleur :	Brun foncé
Odeur :	Terreuse, modérément moisi
Point/intervalle d'ébullition (°C)	> 300 (à approx. 1013 hPa) se décompose
Point d'éclair (°C)	230 approx (coupe ouverte)
Auto-inflammabilité (°C)	>600
Pression de vapeur (hPa)	< 0.00001 (à 25°C)
Solubilité (eau)	réagit avec l'eau
Solubilité (autres) :	la plupart des solvants organiques : Solubles
Coefficient de partage	réagit avec l'eau et l'octanol
Point d'inflammation (°C)	245 approx (coupe ouverte)
Point de congélation (°C)	forme des cristaux en dessous de 10°C
Densité	1.23 approx (à 25 °C)
Viscosité (mPa.s)	220 approx (à 25 °C)

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

Produits et conditions incompatibles : l'eau, alcools, amines, bases et acides. Eviter les températures élevées.

**Réactions dangereuses :** Stable à température ambiante. Par réaction avec l'eau (humidité) produit du gaz CO<sub>2</sub>.

Réaction exothermique avec les produits contenant des groupes hydrogènes actifs. La réaction devient progressivement plus vigoureuse et peut être violente à des températures plus élevées si la miscibilité des constituants de la réaction est bonne ou si elle est assistée par agitateur.

Le MDI est insoluble dans l'eau et plus lourd que celle-ci, tombe au fond mais réagit lentement au contact de l'eau. Une couche de polyuréés solides insolubles dans l'eau se forme au contact de l'eau en dégageant du gaz CO<sub>2</sub>.

**Produit(s) de décomposition dangereuse :** Probablement pas sous les conditions normales d'utilisation industrielle.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Cette évaluation du danger pour la santé est basée sur l'information disponible concernant des produits similaires.

**INHALATION :** Ce produit est un irritant respiratoire et un sensibilisant respiratoire potentiel : une inhalation répétée des vapeurs ou d'aérosol à des niveaux supérieurs à la valeur limite d'exposition sur le lieu de travail peut provoquer une sensibilisation respiratoire. Les symptômes peuvent inclure une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons pouvant être combinée avec un assèchement de la gorge, une raideur de la poitrine et une difficulté à respirer. Les symptômes respiratoires peuvent n'apparaître que plusieurs heures après l'exposition. Une réponse hyper-réactive à une concentration même minime de MDI peut se développer chez les personnes sensibilisées.

Concentration létale médiane (4 hrs) (aérosol respirable) : 490 mg/m<sup>3</sup> (rat)

**CONTACT AVEC LA PEAU :** modérément irritant. Un contact répété et/ou prolongé peut causer une sensibilisation de la peau. Des études sur animaux ont montré qu'une sensibilisation respiratoire peut être provoquée par contact cutané avec des sensibilisants respiratoires connus y compris les diisocyanates. Ces résultats accentuent la nécessité du port de vêtements de protection y compris le port de gants à chaque fois que l'on manipule ce type de produit chimique ou durant les travaux de maintenance.

Docs létale médiane cutanée : > 9000mg/Kg (rat).

**CONTACT AVEC LES YEUX :** La vapeur, l'aérosol et le liquide sont irritants

**INGESTION :** Faible toxicité orale. L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales.

**EXPOSITION LONG TERME :** Des rats ont été placés pendant 2 ans dans une atmosphère chargée avec un aérosol de MDI polymérique ce qui a entraîné une irritation pulmonaire chronique à des concentrations élevées. Uniquement pour le taux le plus fort, il y a eu une fréquence significative de tumeur bénigne (adénome) et une tumeur maligne (adénocarcinome) aux poumons. Il n'y a eu aucune tumeur aux poumons à 1mg/m<sup>3</sup> et aucun effet à 0.2 mg/m<sup>3</sup>. Globalement la fréquence de tumeur, aussi bien bénigne que maligne, ainsi que le nombre d'animaux ayant des tumeurs n'était pas différente pour les animaux témoins. L'augmentation de la fréquence de tumeurs aux poumons est à associer avec une irritation respiratoire prolongée et une accumulation simultanée de produits jaunes dans les poumons, pendant toute l'étude. En l'absence d'exposition prolongée à des concentrations élevées qui conduisent à une irritation chronique et des dommages aux poumons, il est

extrêmement peu probable qu'apparaissent une formation de tumeur. L'expérience industrielle sur l'homme n'a pas montré de lien entre l'exposition au MDI et des développements de cancers. Il y a des rapports qui indiquent qu'une exposition chronique par inhalation peut engendrer des diminutions permanentes des fonctions pulmonaires. Lors de 2 études indépendantes sur des animaux (rat) il n'a pas été observé d'anomalie à la naissance. Il a été observé une foetotoxicité à des doses extrêmement toxiques pour la mère (y compris des doses létales). Il n'a pas été observé de foetotoxicité à des doses qui n'étaient pas toxiques pour la mère. Les doses utilisées dans ces études étaient maximales, les concentrations respirables étaient bien supérieures aux valeurs limites d'exposition définie.

Il n'y a pas d'évidence substantielle de potentiel mutagène.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### Devenir du produit dans l'environnement.

En considérant la production de l'utilisation de cette substance, il est peu probable qu'elle puisse produire une exposition environnementale significative pour l'air ou pour l'eau.

### Persistance et dégradabilité.

Non miscible avec l'eau, mais réagira avec l'eau pour former des solides inertes et non-biodégradables. La conservation en produits solubles, y compris diamino-diphénylméthane (MDA) est très faible dans les conditions optimales en laboratoire à savoir bonne dispersion et faible concentration. Par calcul et par analogie avec des diisocyanates apparentés, on s'attend à ce que le procédé de dégradation prédomine dans l'air soit une attaque relativement rapide des radicaux OH.

### Toxicité.

Les valeurs suivantes sont anticipées, par comparaison avec un produit analogue.

CLO (poisson zèbre) (96 heures) > 1000mg/l

CE50 (Daphnia magna) (24 heures) > 1000 mg/l

CE50 (E.coli) > 100 mg/l

L'écotoxicité mesurée est celle des produits hydrolysés, généralement dans des conditions qui maximalisent la production d'espèces solubles. Mais cependant l'écotoxicité observée est faible/très faible. Une étude sur étang a montré une grande contamination qui n'a pas eu d'effet toxique significatif sur une large variété florale à tous les niveaux tropiques (y compris les poissons), pas de diaminodiphénylméthane (MDA) détectable et pas d'évidence de bioaccumulation de MDI ou MDA.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

La génération de déchets doit être évitée ou réduite autant que possible. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale. Les produits non traités ne peuvent pas être éliminés. Les déchets, même en petites quantités, ne doivent jamais être rejetés dans les égouts, collecteurs ou cours d'eau. Petites quantités et fûts vides – prétraité pour neutraliser avant élimination. Quantités importantes – incinérer dans des conditions contrôlées agréées, en utilisant des incinérateurs appropriés pour l'élimination des déchets chimiques dangereux. Les fûts vides doivent être décontaminés et ils doivent être soit donnés à un reconditionneur de fûts, soit être détruits.

Voir également la brochure PU193-1 (voir rubrique 16)

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR/RID pour la route/rail.

Classe. De l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2007 – INDG 2006 – ICAO / IATA 2007)

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Non classé comme dangereux conformément à la directive 67/548.

Classification CEE nocif

Symbole de danger Xn

Phrases de risques R20 Nocif par inhalation

R36/37/38 irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

R42/43 peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau

S23 ne pas respirer les vapeurs/aérosols

S36/37 porter un vêtement de protection et des gants appropriés

S38 en cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié

S45 en cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui

montrer l'étiquette)

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données a été réalisée conformément à la directive 93/112/CEE (Révision : 01) (10/08)

Décontaminants liquides (% en poids ou volume) :

### Décontaminant 1 :

- Carbonate de sodium 5-10%
- Détergent liquide 0.2-2%
- Eau : compléter de manière à obtenir 100%

### Décontaminant 2 :

- Solution d'ammoniaque concentrée 3-8%
- Détergent liquide 0.2-2%
- Eau : compléter de manière à obtenir 100%

Le décontaminant 1 réagit plus lentement avec les diisocyanates mais il est plus respectueux de l'environnement que le décontaminant 2.

Le décontaminant 2 contient de l'ammoniaque. L'ammoniac présente des risques pour la santé (voir les informations sécurité du fournisseur).

Les sections suivantes contiennent des informations nouvelles ou remises à jour :

1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,15,16.

Référence de la littérature : PU 19.-1F : Isocyanate à base de MDI : dangers et mesures de sécurité

PU 181-15 : procédures recommandées de mise en fusion d'isocyanates à base de MDI.

ISOPA recommandations pour la sécurité du chargement/déchargement, transport et stockage du TDI et du MDI, ref. 12-96-PSC-0031-GUIDL-F

Utilisation SPI MDI : Lignes directrices pour la sélection des vêtements de protection.

Les références des méthodes utilisées à la section propriétés physico-chimiques sont indiquées à l'annexe V, partie A, de la directive 92/69/CEE de la commission du 31 juillet 1992, dix-septième adaptation au progrès technique de la directive 67/548/CEE du conseil.

**Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.**

**Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.**